



Geneviève Piérart et Manon Masse (Éditrices)

Participer à la société

Des idées pour améliorer les droits des personnes
avec handicap



Facile à lire et à comprendre

Livre 1



EDITION
SZH/CSPS

Geneviève Piérart et Manon Masse (Éditrices)

Participer à la société

Des idées pour améliorer les droits
des personnes avec handicap

Geneviève Piérart et Manon Masse (Éditrices)

Participer à la société

Des idées pour améliorer les droits
des personnes avec handicap

Impressum

© 2022

Qui a fait ce livre ?

Ce sont les éditions SZH/CSPS de la
Fondation **C**entre **S**uisse de **P**édagogie **S**écialisée (CSPS).
Les éditions SZH/CSPS sont à Berne.

L'image de la couverture du livre est faite par :

Léonard Périès.

L'image s'appelle Potentiel.

C'est une aquarelle, sa taille est 70 centimètres de longueur
et 100 centimètres de largeur.

© L'image a été réalisée en 2013 au CREAHM.

Ce livre a été mis en page par :

Cornelia Kälin.

Elle travaille pour l'entreprise Weber Verlag AG.

Les pictogrammes sont faits par :

L'entreprise Smashicons.

L'entreprise Hight Quality Icons.

Les pictogrammes sont sur ce site internet :

www.flaticon.com

Cette personne a co-écrit et corrigé le livre en langage facile à lire et à comprendre :

France Santi.

Voici son site internet : www.textoh.ch

Les textes scientifiques ont été relus par les relecteurs et relectrices de la FOVAHM ou par les relecteurs et relectrices du bureau Langage simplifié de Pro Infirmis.

Ces personnes ont corrigé et relu le livre :

Melina Salamin et Robin Fave.

Ces personnes travaillent au CSPS.

Ce livre est une adaptation en langage facile à lire et à comprendre de certains textes du livre :

Accessibilité et participation sociale : Vers une mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Ce livre est sorti en 2020.

Ces personnes se sont occupées de ce livre:

Manon Masse, Geneviève Piérart, Francine Julien-Gauthier et Danièle Wolf.

Les Éditions ies ont fait ce livre.

Voici le site internet où on trouve ce livre:

<https://doi.org/10.4000/books.ies.3697>

Tous droits réservés.

Les personnes qui ont écrit ce livre sont responsables de leur texte.

Ce livre a été imprimé en Suisse

dans la ville de Bienne.

L'imprimerie s'appelle Ediprim SA.

ISBN Print : 978-3-905890-70-9

ISBN E-Book : 978-3-905890-71-6 (.pdf)

ISSN Print : 2813-2785

ISSN Online : 2813-2793

Liste des textes de ce livre

<u>Pour commencer : Je vous présente le livre</u>	10
<u>Peut-on parler de choses compliquées en FALC ?</u>	16
<u>La CDPH et la réalité : enquête en Suisse</u>	28
<u>L'autodétermination</u>	44
<u>Vivre dans une habitation inclusive, c'est possible</u>	62
<u>Pour finir</u>	78



Avant de commencer : **On vous explique l'écriture inclusive**

Certains textes sont écrits en écriture inclusive.

Vous le voyez avec le point médian, ainsi : ·

Par exemple, nous écrivons étudiant·es.

Cela montre qu'il y a des étudiants hommes,
des étudiantes femmes.

Et aussi qu'il y a des personnes étudiantes
non-binaires.

C'est-à-dire des personnes qui ne se sentent
ni-homme, ni-femme

ou alors et homme et femme

ou alors entre homme et femme.

On a fait de l'inclusif.

Le point médian.

Mais aussi parfois, pour simplifier,

on a mis au masculin.

Texte de Manon Masse.

Manon Masse est Professeure
à la Haute école de travail social de Genève.
Manon Masse est aussi l'éditrice de ce livre,
avec Geneviève Piérart.

Éditrice veut dire :

- Faire des choix pour le livre.
- Être responsable du livre.



Pour commencer :
Je vous présente le livre

En septembre 2017, il y a eu un **congrès**.
Un congrès est une grande **réunion**.
Des gens viennent et présentent des sujets.



Ce congrès était à Genève.
Il avait pour sujet :
les droits des personnes avec handicap.

Avec un groupe de chercheurs et chercheuses,
j'ai organisé ce congrès.
Ce groupe s'appelle :
Association internationale
de recherche scientifique en faveur
des personnes ayant un handicap mental.

Plus de **290 personnes**

ont participé à ce congrès.

Il y avait des personnes avec handicap,
des chercheurs et chercheuses, des parents,
des éducateurs et éducatrices,
des soignants et soignantes
et des enseignants et enseignantes.

Après ce congrès, on a écrit un livre.

Dans ce livre, on trouve **12 textes**.

Ces textes expliquent ce qui a été dit
pendant le congrès.

Ces textes sont parfois **difficiles à comprendre**.

Nous avons voulu rendre ces textes
plus faciles à comprendre.

Des étudiant·es en travail social

ont fait un résumé de ces 12 textes.

Et les étudiant·es ont présenté ces résumés
à des personnes qui habitent
à la fondation Aigues-Vertes.

Ces personnes **ont choisi 4 textes**

à rendre **plus faciles** à comprendre.



Les auteurs de ces 4 textes ont réécrit leur texte en langage facile à lire et à comprendre. Vous pouvez lire ces 4 textes dans ce livre.

Je vous présente ces textes rapidement :

- Le premier texte explique l'importance de se faire comprendre par tout le monde.
- Le deuxième texte pose la question : est-ce que les droits des personnes avec handicap sont respectés en Suisse ?
- Le troisième texte explique ce qu'est l'autodétermination et pourquoi l'autodétermination est importante.
- Le quatrième texte parle de l'habitation inclusive. Il montre comment des gens différents peuvent habiter ensemble.

Ces textes sont **importants**.
Ils parlent des **droits des personnes avec handicap**.

En écrivant ces textes en facile à lire,
nous espérons ceci :
permettre à tout le monde
de comprendre ces textes.



Nous voulons **respecter la Convention**
pour les droits des personnes handicapées.
Et nous voulons rendre ce congrès
accessible à toutes et tous.

Alors, j'ai l'immense plaisir de vous souhaiter
une très bonne lecture.

Manon Masse

Texte de Pierre Ancet.

Pierre Ancet est Professeur de philosophie à l'Université de Bourgogne en France.

Ce texte est une adaptation en FALC de l'article :



L'écart entre les lois et les pratiques :
le problème du statut des personnes :
Un essai d'exposé en Facile à lire et à comprendre.

Pierre Ancet a écrit cet article en 2020.

L'article se trouve dans le livre de Manon Masse, Geneviève Piérart, Francine Julien-Gauthier et Danièle Wolf.

Le livre s'appelle:

Accessibilité et participation sociale : Vers une mise en oeuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

L'article se trouve aux pages 33 à 55 de ce livre.

Les Éditions ies ont fait ce livre.

Voici le site internet où on trouve l'article:

<https://doi.org.10.4000/books.ies.3754>

Peut-on parler de choses compliquées en FALC ?



Durant une grande **réunion** à Genève, j'ai parlé devant des personnes qui travaillent à l'université, des gens qui travaillent dans la santé et des personnes avec une déficience intellectuelle (ou handicap mental).



La réunion a posé une **question** :
Est-ce que la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées est une utopie ?

C'est une question **difficile**.
Mais je voulais que tout le monde comprenne.
Alors j'ai parlé en **facile à comprendre**.

Voici comment cela s'est passé.



J'ai d'abord parlé de l'utopie

J'ai dit :

L'**utopie** est un monde imaginaire et merveilleux.

L'utopie, c'est comme **rêver**.

Et imaginer comment la vie doit être pour être belle.

Mais rêver, c'est aussi important pour la vraie vie.

Car rêver peut donner des idées pour **améliorer la vie** des gens.

L'utopie peut même **changer les lois**.

Par exemple :

Beaucoup de gens rêvent de plus d'égalité entre les personnes avec handicap et les personnes sans handicap.

Et maintenant, cette égalité est écrite dans des lois.



Ensuite, j'ai parlé des lois

J'ai dit :

C'est bien de changer les **lois**.

De nouvelles lois peuvent améliorer
la vie des gens.

Mais changer les lois ne suffit **pas**.

Car les gens ne respectent **pas toujours** la loi.

J'ai donné un exemple.

L'Inde est un grand pays.

Dans ce pays, la loi dit :

Les femmes sont les égales des hommes.

Les femmes ont les mêmes droits
que les hommes.

Mais en réalité,

dans beaucoup de villages en Inde,
ce n'est **pas** comme ça.

Malgré la loi, les femmes n'ont **pas**
les mêmes droits que les hommes.

Pour arriver à l'égalité, il faut **aider** ces femmes.

- Il faut leur donner **confiance** en elles.
Pour qu'elles se sentent ensuite capables.
- Il faut leur permettre de développer leurs **capacités**.



C'est la même chose avec la **Convention** de l'ONU pour les droits des personnes handicapées.

La Convention est très importante.
Elle donne des **droits** aux personnes avec handicap.

Mais la Convention ne suffit **pas**.
Pour plus d'**égalité**, il faut soutenir les personnes avec handicap.
Pour leur permettre :

- D'avoir plus confiance.
- De développer leurs capacités.



Avoir plus confiance

J'ai alors parlé de la **confiance**.

J'ai dit :

Il est important d'avoir **confiance** en soi.

On appelle souvent la confiance en soi :

l'estime de soi.

Tout le monde a des **idées négatives**.

Par exemple :

- « Je ne vau**x** rien ».
- « Je ne suis **pas** capable ».

Ces idées négatives

sont souvent ce que pensent les autres.

Mais des fois, on croit que ces idées

sont vraies.

Et c'est embêtant.

Car ces idées négatives **empêchent**
de faire des choses.

Elles empêchent de se sentir
égaux ou égales aux autres.

Il faut **se battre contre** ces idées négatives.

Et apprendre à avoir plus confiance en soi.

C'est-à-dire de **l'estime de soi**.



Entraîner ses capacités

J'ai alors parlé des capacités.

J'ai expliqué comment

améliorer ses capacités.

J'ai dit :

Pour connaître ses capacités,
il faut **s'entraîner.**

Les capacités réelles des personnes
sont des résultats.

Il faut s'entraîner pour avoir des résultats.

Parfois des personnes ont des difficultés
à cause d'un handicap.

Mais ce handicap n'empêche pas la personne
de faire des choses.

Et de s'améliorer.

La personne doit juste s'exercer.

Prenons un exemple : parler devant des gens.

Pour bien parler devant les gens,

il faut s'entraîner.

Par exemple :

- Pour apprendre un texte.
- Pour apprendre à jouer avec son corps.
- Pour s'aider avec ses émotions.

Il faut être comme un comédien ou
une comédienne.

L'entraînement permet

de mieux se faire comprendre.

Quand j'ai dit ça, des personnes de l'association Trisomie 21 ont réagi. L'idée de l'entraînement leur a beaucoup plu.

Ces personnes sont des **autoreprésentants et autoreprésentantes**.

Cela veut dire : elles défendent les droits des personnes avec une trisomie 21.

Ces personnes autoreprésentantes parlent souvent devant des gens. Elles veulent apprendre à mieux parler avec leur corps et avec leurs émotions.



À la fin, j'ai parlé de **réciprocité**

Pendant ma présentation,
des personnes du public ont réagi.
Des personnes n'étaient **pas** d'accord avec moi.
D'autres personnes étaient d'accord avec moi.

Nous avons **discuté** ensemble.
Cela m'a rendu heureux.
Car c'est un moment d'échange entre nous.
Cela s'appelle un moment de **réciprocité**.

La réciprocité, cela veut dire **donner et recevoir**.
Dans un moment de réciprocité,
je peux apporter quelque chose aux autres,
et les autres peuvent m'apporter quelque chose.

La réciprocité est très importante
pour **plus d'égalité**.

La réciprocité dit :

- Il faut éviter d'imaginer ce que les autres vivent.
- Il faut éviter de choisir à la place des autres quand les autres peuvent choisir.



J'ai essayé de parler simplement, pour plus d'égalité

Pendant cette réunion,
j'ai essayé de parler de façon simple.
Parce que je pense que c'est important.

C'est important parce que :

- **Comprendre** les autres permet de mieux comprendre leurs difficultés.
- **Se faire comprendre** par les autres permet d'être plus juste.
Et de mieux respecter les personnes.

Pendant cette réunion,
Je ne voulais **pas seulement parler** de respect.
Mais **vraiment respecter** les personnes.
En parlant simplement.

J'espère que cela a bien fonctionné.

Texte d'Yves Delessert, Francis Loser et Maurice Jecker-Parvex.

Yves Delessert est Maître d'enseignement
à la Haute école de travail social de Genève.

Francis Loser est Professeur émérite/honoraire
à la Haute école de travail social de Genève.

Maurice Jecker-Parvex est Professeur
à la Haute école de travail social de Fribourg.

Ce texte est une adaptation en FALC
de l'article :



Les visées de la Convention relative aux droits des
personnes handicapées considérées à partir du terrain
helvétique.

Yves Delessert, Francis Loser et Maurice Jecker-Parvex
ont écrit cet article en 2020.

L'article se trouve dans le livre de Manon Masse,
Geneviève Piérart, Francine Julien-Gauthier et
Danièle Wolf.

Le livre s'appelle:

Accessibilité et participation sociale : Vers une
mise en oeuvre de la Convention relative aux droits
des personnes handicapées.

L'article se trouve aux pages 57 à 79 de ce livre.

Les Éditions ies ont fait ce livre.

Voici le site internet où on trouve l'article :

<https://doi.org.10.4000/books.ies.3789>

La CDPH et la réalité : enquête en Suisse



En Suisse, nous avons signé la Convention de l'ONU pour les droits des personnes handicapées. Pour faire plus court, on appelle souvent cette convention : la **CDPH**. Cela veut dire : la **C**onvention pour les **D**roits des **P**ersonnes **H**andicapées.



La CDPH donne beaucoup de droits aux personnes avec handicap. Nous avons voulu savoir :

- Est-ce que la Suisse respecte bien la CDPH ?



Pour répondre à cette question, **10 étudiant·es ont fait des enquêtes.** Ces étudiant·es viennent de la Haute école de travail social de Genève et de Fribourg.



Les étudiant·es ont posé des **questions** à des gens.

Surtout des gens avec handicap.

Mais aussi des gens sans handicap.

Ce texte vous présente les **enquêtes** et les **résultats** :

- L'enquête **1** parle des transports publics.
- L'enquête **2** demande comment choisir son lieu d'habitation.
- L'enquête **3** parle de l'accès à l'éducation.



Enquête ❶ : les transports publics



La CDPH dit :

Les **transports publics** doivent être **accessibles**.

Les transports publics sont par exemple, les trains, les bus et les trams.

Accessibles, cela veut dire :

Les personnes avec handicap peuvent utiliser facilement les trains, bus ou trams.



Les étudiant·es ont voulu savoir :

Est-ce que les transports publics sont accessibles pour les personnes avec une déficience intellectuelle (ou handicap mental) ?



Pour répondre, les étudiant·es ont interrogé les habitant·es d'Aigues-Vertes.

Aigues-Vertes est une institution dans la campagne de Genève.



Enquête 1

Avant, pour les habitant·es d'Aigues-Vertes, le bus n'était pas très accessible. Parce que l'arrêt de bus était très loin. Alors les habitant·es d'Aigues-Vertes ont dit :

Nous voulons un arrêt de bus tout près de l'institution. Avec le nouvel arrêt de bus, les habitant·es peuvent aller plus facilement en ville. Le bus est donc plus **accessible**. C'est bien.

Mais il reste des **obstacles**. Par exemple, les **moqueries**. Dans le bus, il y a souvent des jeunes. Ces jeunes se moquent des personnes avec handicap. Et parfois, les personnes ont peur de prendre le bus.



Enquête 1

Il y a encore d'autres obstacles.

Par exemple, quand :

- Le bus est en **retard**.
- Le bus change de route à cause des **travaux**.
- Les personnes ne peuvent **pas s'asseoir** dans le bus.
- Les personnes doivent **changer** de bus.

Cela veut dire :

C'est bien de faire des arrêts de bus plus proches.

Mais cela ne suffit **pas**.

Pour être **vraiment accessible**, il faut aussi :

- Faire des trajets simples.
- Faire une information facile à comprendre quand il y a un retard.
- Faire une information facile à comprendre quand le bus change de trajet.
- Offrir assez de places assises.
- Expliquer aux gens le handicap pour éviter les moqueries.



Enquête ② : choisir son lieu d'habitation



La CDPH dit :

Les personnes avec handicap doivent pouvoir choisir comment **habiter**, soit :

- Où elles habitent.
- Avec qui elles habitent.
- Qui peut les aider.



Les étudiant·es ont voulu savoir :

Est-ce que les personnes avec une déficience intellectuelle peuvent **vraiment choisir** d'habiter en dehors d'une institution ?



Pour répondre, les étudiant·es ont posé des questions à beaucoup de gens différents.

1. Ils ont posé des questions à des gens dans la rue.
2. Ils ont posé des questions à des gens vivant dans des institutions.
3. Ils ont posé des questions à des personnes proches (famille, amis ou amies).



Enquête 2



1. Questions aux gens dans la rue

Avec leurs questions, les étudiant·es ont vu ceci :

Pour les gens, les personnes avec une déficience intellectuelle ont les mêmes droits que les autres. Mais beaucoup de ces gens pensent aussi : les personnes avec une déficience intellectuelle ne peuvent **pas** choisir seules où habiter. Parce qu'elles ne sont **pas** assez autonomes. Et elles doivent être protégées.



2. Questions aux gens dans les institutions

Ensuite, avec ces questions dans les institutions, les étudiant·es ont vu ceci :

Les personnes ne choisissent **pas toujours** où elles habitent.



Enquête 2

Elles ne peuvent **pas** décider seules.
Beaucoup de gens donnent aussi leurs avis.
Par exemple leurs parents ou leur institution.
Et cela peut faire changer d'idée les personnes.
En plus, elles ne savent **pas** toujours
comment vivre seules.
Elles doivent souvent encore apprendre.



3. Questions à des personnes proches (famille, amis ou amies)

**Enfin, avec ces questions pour les proches,
les étudiant·es ont vu ceci :**

Les gens trouvent bien de faire de
l'habitation inclusive.

L'habitation inclusive, c'est quand
des gens différents
habitent au même endroit.



Enquête 2

Par exemple,
quand des personnes avec et sans handicap
vivent ensemble dans un immeuble.
Mais ensuite, presque tous les gens
ont aussi dit ceci :
Ils ne veulent **pas** habiter dans un immeuble
avec des personnes avec handicap.

Cela veut dire :

Les personnes avec une **déficiences intellectuelle**
doivent apprendre à choisir où habiter.
Elles doivent avoir de l'aide pour :

- Se préparer à choisir.
- Apprendre à vivre seules.
- Connaître les habitations possibles.
- Faire le bon choix.



Enquête 2

Les **éducateurs et éducatrices** doivent aussi **s'améliorer**.

Ils et elles doivent connaître et comprendre la CDPH.

Les **propriétaires de logements** doivent aussi s'améliorer.

Ils et elles doivent apprendre à ne pas avoir peur.
Et à oser louer des appartements
à des personnes avec handicap.



Enquête ③ : l'accès à l'éducation



La CDPH dit :

Les personnes avec handicap doivent pouvoir aller à l'école.

En Suisse des gens disent aussi :

il faut faire de **l'école inclusive**.

À l'école inclusive, les enfants avec et sans handicap apprennent ensemble.



Les étudiant·es ont voulu savoir :

Est-ce que les gens qui travaillent dans les écoles trouvent bien l'école inclusive ?

Pour répondre, les étudiant·es ont été dans des écoles à Genève.

Dans ces écoles, les enseignant·es travaillent avec des éducateurs et des éducatrices.

On les appelle des professionnels.

Et ils ont posé des questions à 6 professionnels.





Enquête 3

Les **réponses** disent ceci :

Tous les professionnels trouvent que l'inclusion est **importante**.

Mais pour les enseignant·es l'inclusion est **moins** importante que pour les éducateurs et éducatrices.

Les enseignant·es veulent d'abord ceci :

Les élèves doivent apprendre le programme.

Les enseignant·es ont peur de ne **pas** aller assez vite à cause de l'inclusion.

Les éducateurs et éducatrices

veulent d'abord ceci :

Les élèves doivent se sentir bien.

Et l'inclusion permet aux élèves de se sentir bien.

Parce que l'inclusion apprend aux élèves à vivre ensemble.



Enquête 3

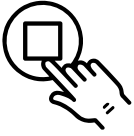
Les enseignant·es et les éducateurs et éducatrices n'ont **pas** le même avis.

Cela veut dire :

Pour bien faire de l'école inclusive,
les professionnels doivent apprendre
à mieux travailler ensemble.

En plus, les politiciens et politiciennes
doivent donner plus d'argent à l'école.
Il faut moins d'élèves par classe.
Ou alors plus de professionnels par classe.

Et il faut aussi changer
la manière de penser des gens.
L'école doit d'abord apprendre aux enfants
à vivre ensemble.
L'école doit moins chercher la réussite.



En résumé – ce que les enquêtes montrent

Les **résultats** des enquêtes sont clairs :

En Suisse, les droits des personnes avec handicap sont meilleurs qu'avant.

**Mais il faut encore changer
beaucoup de choses**

pour permettre aux personnes avec handicap d'avoir les mêmes droits que les personnes sans handicap.

Texte de Martin Caouette.

Martin Caouette est Professeur
à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Ce texte est une adaptation en FALC
de l'article :



Adopter des pratiques professionnelles qui favorisent
l'autodétermination : Quels défis pour les organisations
et les praticien·ne·s ?

Martin Caouette a écrit cet article en 2020.

L'article se trouve dans le livre de Manon Masse,
Geneviève Piérart, Francine Julien-Gauthier et
Danièle Wolf.

Le livre s'appelle:

Accessibilité et participation sociale : Vers une mise
en oeuvre de la Convention relative aux droits des
personnes handicapées.

L'article se trouve aux pages 93 à 114 de ce livre.

Les Éditions ies ont fait ce livre.

Voici le site internet où on trouve l'article :

<https://doi.org.10.4000/books.ies.3859>

L'autodétermination



Dans ce texte, je parle de l'autodétermination.

J'explique ce qu'est l'autodétermination.

J'explique pourquoi l'autodétermination est importante.

Et pourquoi ce n'est **pas** toujours facile de s'autodéterminer.

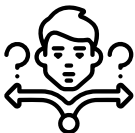
Pourquoi c'est important de savoir cela ?

Parce que quand vous savez pourquoi l'autodétermination est importante,

alors vous pouvez mieux vous autodéterminer.



Je vous explique ce qu'est l'autodétermination.



L'autodétermination, c'est :

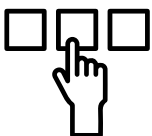
- Faire des choix.
- Prendre des décisions.
- Pouvoir être différent ou différente des autres.

Je vous explique.

Tout le monde aime faire des choix.

Par exemple :

- Choisir ses activités.
- Choisir ses amis et amies.
- Choisir ce qu'on mange.
- Choisir ses vêtements.

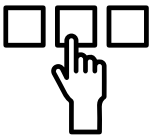


L'autodétermination,
c'est **pouvoir choisir** ce que
vous voulez vraiment.

Tout le monde aime prendre des décisions.

Par exemple :

- Décider de la décoration de sa chambre.
- Décider de ses vacances.
- Décider de ce qu'on fait dans la journée.
- Décider où habiter.



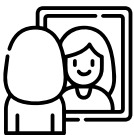
L'autodétermination,

c'est **pouvoir prendre des décisions** pour soi.

Tout le monde a le droit d'être différent.

Chacun et chacune peut avoir :

- Des qualités différentes.
- Des envies différentes.
- Des projets différents.

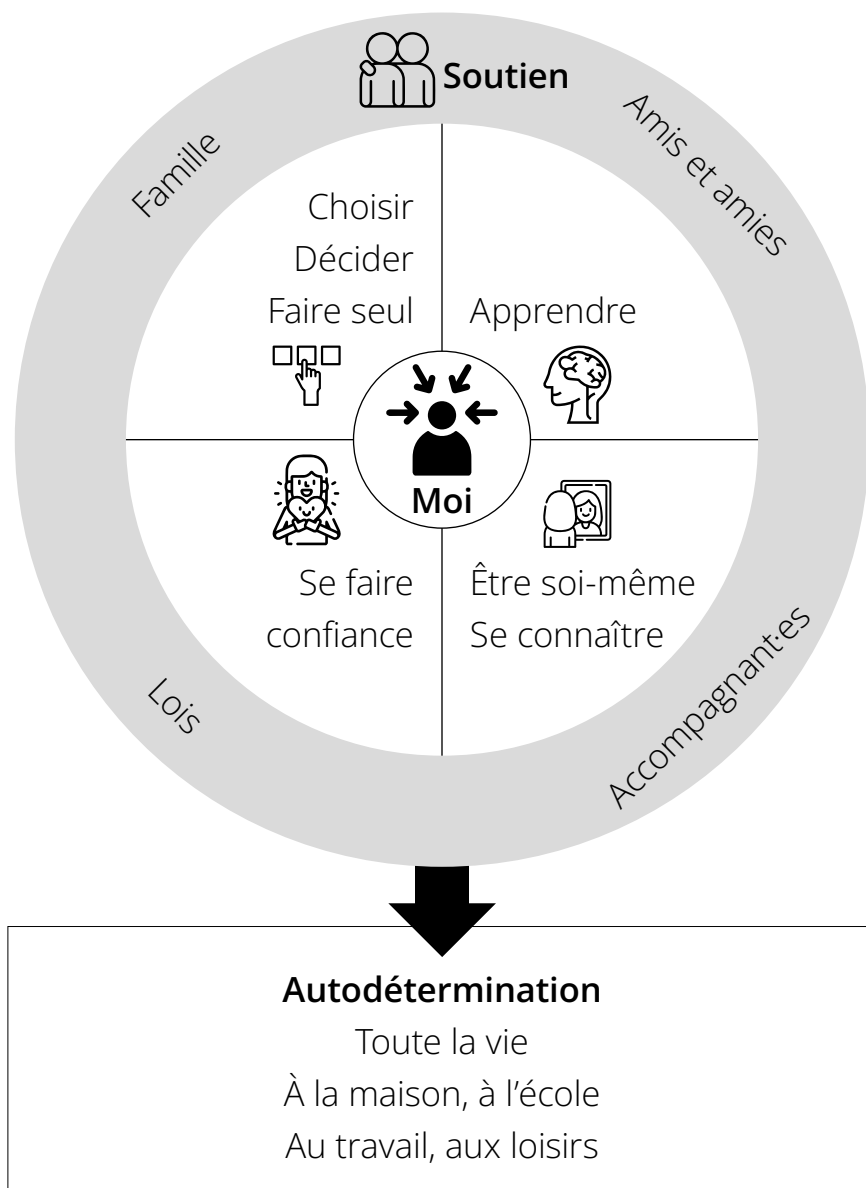


L'autodétermination,

C'est **pouvoir être soi-même.**

C'est avoir sa propre personnalité.

L'autodétermination en image :





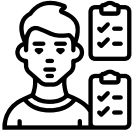
Je vous explique pourquoi c'est important de s'autodéterminer.

L'autodétermination est importante pour plusieurs raisons.

Quand on s'autodétermine :



- On a plus confiance en soi.
- On sent que les autres nous écoutent.
- On vit la vie qu'on veut.
- On peut dire ce qu'on pense.
- On ressent de la fierté.
- On se sent bien d'être comme on est.



Je vous explique comment vous pouvez vous autodéterminer.

**Vous pouvez vous autodéterminer
durant toute votre vie.**

- Vous apprenez à vous autodéterminer quand vous êtes un enfant.
- Vous vous autodéterminez de plus en plus à l'adolescence.
- Vous continuez de vous autodéterminer quand vous êtes adulte.

Vous pouvez vous autodéterminer :

- Dans différents endroits.
- Avec différentes personnes.

Vous pouvez vous autodéterminer dans différents endroits.

Vous pouvez vous autodéterminer :

- Chez vous.
- À l'école.
- Au travail.
- Dans les loisirs.

Vous pouvez vous autodéterminer avec différentes personnes.

Vous pouvez vous autodéterminer :

- Avec vos accompagnant·es.
- Avec votre famille.
- Avec vos amis et amies.



Je vous explique pourquoi il est parfois difficile de s'autodéterminer.

Parfois, ce n'est **pas facile** de s'autodéterminer.
Pour certaines personnes, il est difficile de :

- **Savoir** ce qu'elles veulent vraiment.
- **Dire** ce qu'elles veulent vraiment.
- **Faire** ce qu'elles veulent vraiment.

Certaines personnes ont de la difficulté à :

- Faire des choix.
- Prendre des décisions.
- Être soi-même.

Dans mon travail,
je vois que certaines personnes
avec une déficience intellectuelle
(ou handicap mental) :

- Ont **du mal** à s'autodéterminer.
- Ne **peuvent pas** s'autodéterminer.

Ces personnes ont **besoin d'aide** pour
s'autodéterminer.



Qui peut aider ces personnes à s'autodéterminer ?

L'entourage de la personne peut aider.

L'entourage, c'est :

- La famille.
- Les amis et amies.
- Les accompagnant·es.

Mais parfois, des gens de l'entourage n'aident **pas** à s'autodéterminer.

- Ces gens obligent la personne à faire des choix.
- Ces gens décident à la place de la personne.
- Ces gens ne laissent **pas** la personne être elle-même.
- Ces gens n'ont **pas** confiance en la personne.

Pourquoi est-ce que ces gens font cela ?
Souvent, c'est parce qu'ils n'ont **pas** appris ce qu'est l'autodétermination et pourquoi elle est importante.



C'est pour cela que :

L'entourage aussi doit apprendre l'autodétermination.



Je vous explique comment vos accompagnant·es peuvent vous aider à vous autodéterminer.

Vous avez des accompagnant·es autour de vous ? Ces accompagnant·es peuvent vous aider à vous autodéterminer.

Mais pour cela, vos accompagnant·es doivent apprendre certaines choses.

Vos accompagnant·es doivent apprendre :

- Ce qu'est l'autodétermination.
- À vous aider à faire des choix.
- À vous aider à prendre des décisions.
- À vous encourager à être vous-même.
- À vous faire confiance.

Vos accompagnant·es doivent vous permettre de vous exercer à vous autodéterminer.

Vos accompagnant·es peuvent vous permettre de vous autodéterminer.

Par exemple :

- Vous donner des choix.
- Vous demander votre avis.
- Vous laisser prendre des décisions.
- Vous encourager à réussir.

Vos accompagnant·es peuvent aussi aider votre famille.

Votre famille aussi doit apprendre ce qu'est l'autodétermination.

Pour aider votre famille, vos accompagnant·es peuvent :

- Expliquer à votre famille ce qu'est l'autodétermination.
- Expliquer à votre famille pourquoi l'autodétermination est importante pour vous.
- Aider votre famille à vous faire confiance.
- Aider votre famille à vous laisser être vous-même.



Je vous explique comment ensemble, nous pouvons nous autodéterminer.

Tout le monde doit apprendre ce qu'est l'autodétermination. Et quand tout le monde aide, alors toutes les personnes peuvent s'autodéterminer.

L'entourage des personnes peut :

- Montrer les qualités et les forces de toutes les personnes.
- Aider toutes les personnes à savoir ce qu'est l'autodétermination.
- Encourager toutes les personnes à s'autodéterminer.
- Montrer des exemples de personnes qui s'autodéterminent.

Les personnes qui veulent s'autodéterminer peuvent se réunir.

Et apprendre ensemble à s'autodéterminer.

Par exemple, pour :

- Parler de leurs choix.
- S'aider à réaliser leurs choix.
- S'encourager à prendre des décisions.

Il faut aussi parler de l'autodétermination avec d'autres personnes.

Il faut en parler avec les chefs et les cheffes des accompagnant·es.

Car les chefs et les cheffes doivent :

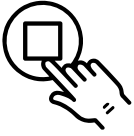
- Permettre aux accompagnant·es de se former à l'autodétermination.
- Donner des règles de travail qui permettent l'autodétermination.

Il faut aussi parler de l'autodétermination
avec les gens qui décident des lois de notre pays.
Parce qu'ils doivent mettre le droit à
l'autodétermination dans la loi.

En fait, il faut parler de l'autodétermination
avec tout le monde.
Parce que tout le monde doit comprendre ceci :

Toutes les personnes ont le droit
de s'autodéterminer.

Et les personnes avec une déficience intellectuelle
ont aussi le droit de s'autodéterminer.



Je veux vous dire une dernière chose.

Avec ce texte, j'espère que vous savez maintenant ceci :

- Vous avez le droit de prendre des décisions pour vous.
- Vous avez le droit de demander de l'aide pour apprendre à décider vous-même.
- Vous avez le droit d'être vous-même.

J'espère que ce texte vous aide.
J'ai confiance en vous.

Texte d'Emmanuel Laloux.

Emmanuel Laloux est président de l'association Down Up.

Emmanuel Laloux est aussi le père d'Éléonore.

Éléonore Laloux est une jeune femme avec une trisomie 21.

Ce texte est une adaptation en FALC
de l'article :



« Vis ta Vie ».

Emmanuel Laloux a écrit cet article en 2020.

L'article se trouve dans le livre de Manon Masse,
Geneviève Piérart, Francine Julien-Gauthier et
Danièle Wolf.

Le livre s'appelle:

Accessibilité et participation sociale : Vers une
mise en oeuvre de la Convention relative aux droits
des personnes handicapées.

L'article se trouve aux pages 215 à 231 de ce livre.

Les Éditions ies ont fait ce livre.

Voici le site internet où on trouve l'article :

<https://doi.org.10.4000/books.ies.4089>

Vivre dans une habitation inclusive, c'est possible



Dans ce texte, je vous parle
d'une habitation spéciale.
Cette habitation s'appelle :
La Résidence Bon Secours.

La Résidence Bon Secours est un lieu
où beaucoup de gens habitent.
C'est très grand.

Il y a plusieurs **bâtiments**.

Avant, la résidence était un hôpital.
Cet hôpital appartenait à l'Association
des Sœurs du Bon Secours de Paris.
C'est pourquoi elle s'appelle :
La Résidence Bon Secours.

La résidence est très spéciale,
parce que c'est **une habitation inclusive**.

Inclusive, cela veut dire :

- Des gens **avec handicap** et des gens **sans handicap** habitent là.
- La résidence est **au milieu de la ville**.
C'est facile de sortir et de rentrer.

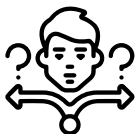
J'ai travaillé avec mon association Down Up pour créer cette habitation inclusive. Ma fille Éléonore Laloux habite là-bas.

L'habitation inclusive de La Résidence Bon Secours est importante.

Pourquoi ? Parce que dans une habitation inclusive, les personnes avec handicap sont plus **autonomes**. Elles peuvent **décider seules**.

Elles choisissent avec qui elles veulent habiter et comment elles veulent habiter dans leur appartement.

On appelle cela **l'autodétermination**.

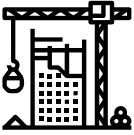


Dans ce texte, j'explique :

- Comment a commencé cette habitation inclusive.
- Comment nous avons rendu inclusive cette habitation.



La Résidence Bon Secours



Comment a commencé l'habitation inclusive de la Résidence Bon Secours ?

Le **projet** de la résidence a commencé en 2014.

Cela se passe dans la ville d'**Arras**.

La ville d'Arras est dans le nord de la **France**.

Dans la région Pas-de-Calais.

Dans cette région, il y a l'organisation Pas-de-Calais Habitat.

Cette organisation construit des maisons et loue des appartements.

Et cette organisation a décidé de construire **une résidence un peu spéciale**.

Cette résidence doit respecter l'**environnement**.

Cela veut dire être écologique.

Et polluer le moins possible.

Et cette résidence doit faciliter la **mixité sociale**.

La mixité sociale c'est quand des personnes différentes habitent au même endroit.

Par exemple :

- Des personnes d'âges différents.
- Des personnes de pays différents.
- Des personnes pauvres.
- Des personnes riches.

Avec notre association **Down Up**, nous avons voulu participer à ce projet. Nous avons reçu **10 appartements** pour des personnes de notre association. Ces personnes ont une trisomie 21.

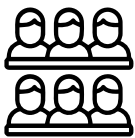
À partir d'ici, on parle de trisomie 21. Parce que dans cet exemple, il s'agit d'habitants avec trisomie 21. J'utilise le mot habitants pour faire plus simple. Mais il y a bien sûr des habitants et des habitantes dans la résidence.

Je vous explique maintenant, comment la résidence est inclusive.



Comment nous avons rendu inclusive la résidence Bon Secours ?

5 choses rendent la résidence inclusive.
Je vous explique ici les 5 choses.



1 La résidence est inclusive parce que beaucoup de gens différents habitent et travaillent là.

À la résidence, il y a :

- 70 appartements à louer.
- Des bureaux.
- Des magasins.
- Une crèche.
- Un espace d'animation.
- Un jardin sur le toit.
- Des places de parking.

Alors les gens peuvent rencontrer beaucoup de **gens différents**.

Et les personnes avec une trisomie 21 et des personnes **sans** handicap habitent **ensemble** dans le même immeuble.



② La résidence est inclusive parce qu'il y a une conciergerie.

La conciergerie rend des **services** aux habitants. Elle peut par exemple :

- Donner des informations.
- Aider les habitants.
Par exemple promener un chien ou porter les courses.
- Réparer des choses dans la résidence.
- Proposer des animations.
Par exemple une fête des voisins.

La conciergerie aide aussi les gens à se connaître. Cela permet plus de **rencontres**.



③ La résidence est inclusive parce qu'il y a des lieux pour se rencontrer.

Ces lieux permettent de faire des activités.
Et ils permettent aux habitants de se connaître.

- **Il y a un espace café.**

Il est très confortable.

Il ressemble un peu à un salon.

Les habitants peuvent venir lire,
prendre un café et discuter.



Espace café

- **Il y a une grande salle.**

Les habitants peuvent utiliser cette salle pour différentes activités.

Par exemple, pour un anniversaire, ou des groupes de parole, ou des cours.

Dans cette salle, il y a un coin cuisine, un bar et une bibliothèque.

On trouve aussi des jeux et des ordinateurs.

Et on peut regarder des films.

Comme cela, les habitants peuvent facilement faire des activités ensemble.

- **Il y a un jardin sur le toit.**

Dans ce jardin, il y a des chaises longues et des fauteuils.

Les habitants peuvent s'y détendre.

Il y a aussi des légumes

et des plantes aromatiques.

Les habitants peuvent les ramasser pour cuisiner.



Jardin sur le toit



4 La résidence est inclusive parce qu'elle est au centre de la ville.

Les habitants peuvent aller facilement dans la ville.

Et les gens de la ville peuvent facilement venir.

Cela aide à l'inclusion des habitants avec une trisomie 21.

À la résidence, les personnes avec une trisomie 21 rencontrent tous les jours des **personnes différentes**.

Par exemple :

- Les autres habitants de l'immeuble.
- Les visiteurs et visiteuses.
- Les employés et employées des bureaux.
- Des animateurs et animatrices.



5 La résidence est inclusive parce qu'elle donne des petits jobs.

Pour vivre de façon encore plus inclusive, les habitants avec une trisomie 21 ont aussi des **petits jobs**.

Par exemple, ils peuvent aider à entretenir la résidence.

Les habitants avec trisomie 21 sont aussi responsables du **tri des biodéchets**.

Les biodéchets sont tous les déchets qui pourrissent.

Comme les fruits et les légumes.

Avec les biodéchets,

les habitants avec une trisomie 21 font du compost.

Ils donnent ensuite le compost
à des producteurs et productrices de légumes.
Le compost permet de nourrir
les plantes et les potagers.
En échange, ils reçoivent des légumes.

Nous allons faire encore d'autres choses
pour faire encore plus d'inclusion.



Tri des biodéchets



Faites comme nous

Voilà, je vous ai présenté l'habitation inclusive de la Résidence Bon Secours.

J'espère vous **donner envie** de faire des habitations inclusives.

Les habitations inclusives c'est bien pour toutes les personnes.

Pour les personnes sans handicap.

Pour les personnes avec une trisomie 21.

Pour toutes les personnes avec handicap.

Alors je vous dis : **faites comme nous !**

Faites aussi des habitations inclusives.

Avec l'association Down Up,

je peux vous expliquer

comment faire la même chose.

L'association Down Up



Des parents d'enfants avec une déficience intellectuelle ont créé l'association Down Up. La plupart de ces enfants ont une trisomie 21.

L'association Down Up veut changer les choses.

Elle veut :

- Améliorer la vie des personnes avec une trisomie 21.
- Intégrer dans la société les personnes avec une trisomie 21.
- Montrer les capacités des personnes avec une trisomie 21.

L'habitation inclusive de la Résidence Bon Secours est un bon exemple. Nous voulons faire plus d'habitations inclusives. Nous appelons ce projet Les Maisons Vis ta Vie.

Texte de Geneviève Piérart.

Geneviève Piérart est Professeure
à la Haute école de travail social de Fribourg.
Geneviève Piérart est aussi l'éditrice de ce livre,
avec Manon Masse.

Éditrice veut dire :

- Faire des choix pour le livre.
- Être responsable du livre.



Pour finir

Les textes de ce livre montrent ceci :

Il y a eu des **progrès**.



La Convention relative aux droits
des personnes handicapées
aide à changer la vie
des personnes avec handicap.

Mais les textes montrent aussi ceci :

Il y a encore **beaucoup de choses** à faire
pour que les personnes avec handicap
vivent mieux.



Qu'est-ce qui ne va pas ?

Les textes montrent ce qui ne va pas.

Par exemple :



La loi n'est pas toujours respectée.

Les actions des gens ne sont **pas** toujours justes même quand la loi devient plus juste.



La Convention n'est pas toujours appliquée.

Par exemple,

beaucoup de personnes avec handicap ne peuvent **pas** choisir où elles habitent.

Parce que les gens pensent qu'elles ne peuvent pas se débrouiller toutes seules.

Ou parce que les gens ne les aident **pas** assez.

Il y a des gens qui se moquent des personnes avec handicap.

Parce qu'ils ne les connaissent **pas**.

Ils sont allés dans des écoles différentes.

Ils habitent dans des endroits différents.

Il y a des gens qui pensent que l'inclusion n'est pas une bonne chose.

Ils disent aussi : les personnes avec handicap ne peuvent **pas** décider seules.

Mais les choses changent.

Et la Convention pour les droits des personnes handicapées aide à changer les choses.



Comment la Convention aide les personnes avec handicap ?

Les textes montrent bien ceci :



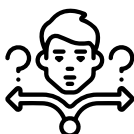
La **Convention** pour les droits des personnes handicapées **améliore la vie** des personnes avec handicap.

Par exemple :



La Convention permet d'avoir des transports publics accessibles.

Par exemple, des personnes de la Fondation Aigues-Vertes ont pu avoir un arrêt de bus près de chez elles. Ce qui leur permet d'aller plus facilement en ville.



La Convention montre que l'autodétermination est importante.

Les personnes avec handicap, les parents et les professionnels doivent se former. Ils doivent apprendre ce qu'est l'autodétermination. Ils doivent en parler ensemble.

La Convention donne des idées pour faire de l'inclusion.

Comme le montre le texte sur l'habitation inclusive.

Ce projet permet à des personnes avec une trisomie 21 d'habiter comme les autres.

La Convention explique que l'inclusion est un droit.

Par exemple, elle dit que tous les enfants ont le droit d'aller dans la même école.

La Convention fait réfléchir les personnes qui font de la politique.

Et les personnes qui travaillent dans les administrations.

Et les personnes qui travaillent dans les entreprises.

Ces personnes doivent trouver des solutions pour plus d'égalité.



Comment utiliser ces textes ?

Nous espérons que ce livre
vous donnera des idées :

- Pour **réfléchir** et **parler** ensemble.
- Pour faire des **projets**.
- Pour **s'autodéterminer**.
- Pour que la **société** devienne plus inclusive.

Ce livre présente 4 textes.

Ces textes sont écrits en langage facile à lire
et à comprendre.

Ils parlent des droits des personnes avec handicap.

Ces textes montrent ceci :

Il y a eu des progrès.

Mais il y a encore beaucoup de choses à faire.

La Convention relative aux droits des
personnes handicapées n'est **pas** encore respectée.

Nous espérons que ce livre donnera des idées
pour améliorer les choses.